



## Culture, genre et croissance

par Johannes Jütting et Christian Morrisson<sup>1</sup>

Si les perspectives générales de l'égalité des genres restent sombres, les récents changements survenus au sein des institutions familiales de certains pays offrent un exemple déterminant.

### Un souffle nouveau

Certains pays en développement engagent une réforme des obstacles culturels à l'égalité des sexes qui limitent leurs perspectives de croissance. Ainsi, le Maroc, l'Algérie, l'Égypte et quelques États de l'Inde tentent de réformer les cadres institutionnels qui freinent l'éducation et la formation des femmes et les tiennent en marge de la population active. Ils augmentent de ce fait leurs perspectives de croissance. Ils ont raison de le faire, cependant, quels sont les obstacles auxquels ils sont confrontés ? Comment les bailleurs de fonds soutiennent-ils ce changement plus que nécessaire ?

Dans le cadre institutionnel global, les institutions sociales et les pratiques culturelles – lois, normes, traditions et codes de conduite – sont souvent à l'origine, dans les pays en développement, d'une discrimination durable à l'encontre des femmes. La polygamie, l'inégalité des droits à l'héritage, les obstacles à la liberté de mouvement ou encore les mariages précoces imposés par la famille aux adolescentes en sont des exemples. Là où les traditions pèsent encore largement sur les comportements, les politiques habituelles de promotion de l'égalité des sexes (multiplication des écoles, octroi de micro-crédits aux femmes, etc.) sont importantes mais insuffisantes. Lorsque la coutume interdit aux filles nubiles de sortir seules de chez elles, on ne voit pas ce qu'une nouvelle école pourrait changer à la donne. Et quant à l'octroi de micro-crédit aux femmes des zones

rurales, alors qu'elles n'ont accès ni à la terre, ni à la technologie ni à l'information, il n'a guère de chance de produire les effets escomptés.

Trouver des solutions à l'inadéquation des cadres institutionnels représente un immense défi. L'intervention des bailleurs de fonds au niveau des institutions sociales est particulièrement délicate, puisque toute initiative peut rapidement être taxée d'« impérialisme culturel ». La promotion du changement des institutions sociales n'est pas une disposition préjudiciable à la liberté culturelle ; au contraire, elle permet aux femmes de décider pour elles-mêmes. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes n'est pas une vision du monde imposée par l'Occident aux pays en développement. Les 191 États membres des Nations Unies ont adopté cet objectif à l'unanimité dans le cadre de la déclaration des Nations unies sur le développement (troisième Objectif du Millénaire pour le développement).

### Des disparités régionales importantes

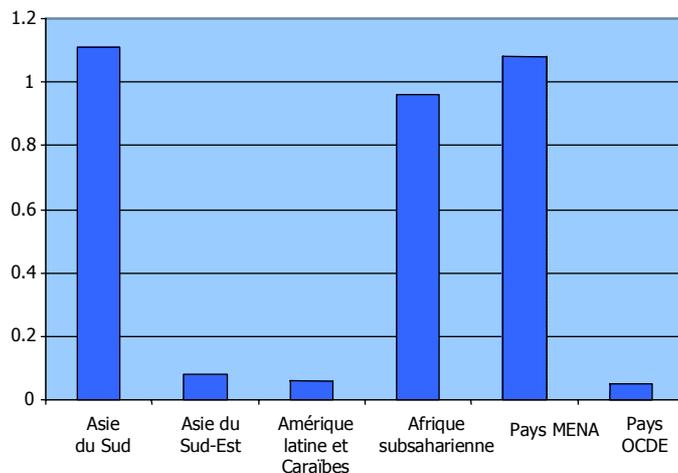
Pour pouvoir s'attaquer comme il faut à l'inégalité des sexes dans un pays, il est nécessaire d'en comprendre les causes et d'évaluer l'enracinement d'une telle discrimination. Des indicateurs valides susceptibles de saisir les différents aspects de cette inégalité sont indispensables à une prise de décision informée. Ils ne doivent pas seulement représenter les disparités hommes/femmes liées à l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la représentation politique, aux gains ou au revenu, mais également tenir compte des cadres institutionnels

1. Ce Repère a bénéficié des excellents travaux de recherche de Silke Friedrich et Jennifer Davies.

qui déterminent le comportement des individus et, partant, la manière dont les femmes sont traitées. Dans la plupart des pays en développement, surtout dans les pays pauvres, il faut s'intéresser aux pratiques culturelles, aux traditions, aux coutumes et aux normes sociales pour comprendre les causes profondes de la discrimination entre les sexes.

La figure 1 met en évidence le degré de discrimination des institutions sociales à l'encontre des femmes pour différentes régions du monde. Elle révèle des différences importantes entre deux grands groupes multirégionaux : l'Asie du Sud-Est et l'Amérique latine d'une part, l'Afrique subsaharienne, le sous-continent indien et les pays de la région MENA (Moyen-Orient/Afrique du Nord) d'autre part.

Figure 1. **Indices régionaux de discrimination à l'encontre des femmes**



0 = Pas de discrimination. 2 = Discrimination maximale.  
L'indice de référence pour les pays de l'OCDE se situe à moins de 0.05.  
Source : Pour plus de détails voir Morriison et Jütting (2004).

### Toutes les religions dominantes font preuve d'une flexibilité

La profondeur de la discrimination à l'encontre des femmes peut également être calculée par appartenance religieuse (figure 2). Si la discrimination à l'encontre des femmes tend à être moins forte dans les pays chrétiens et bouddhistes que dans les pays animistes, hindouistes ou musulmans, il existe d'importantes exceptions. Dans les pays qui ont réformé leur cadre institutionnel global comme la Malaisie, la Tunisie et la Turquie, les femmes bénéficient aujourd'hui de droits plus larges pour tout ce qui concerne le mariage, l'autorité parentale, le divorce, la liberté de mouvements ou l'accès à la propriété. Toutes les religions dominantes permettent une certaine flexibilité dans l'interprétation du rôle social des femmes.

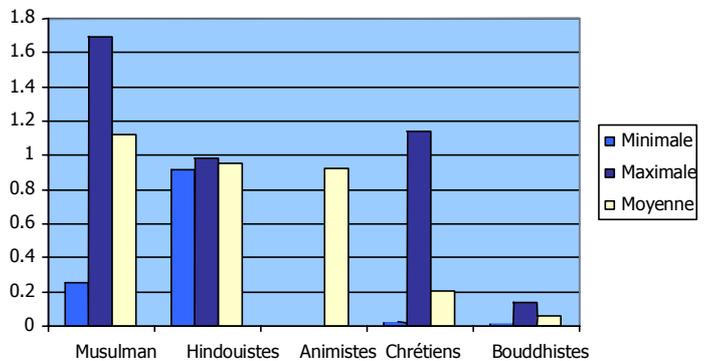
### Beaucoup d'efforts, mais.....

Si l'égalité des sexes est favorable à la croissance, au développement économique et à la réduction de la pauvreté, la persistance de la discrimination à l'encontre des femmes issue des pratiques culturelles et des normes sociales laisse perplexes. Quelles en sont les raisons ?

*Premièrement*, la « légitimité » des réformes est souvent contestée. L'acceptation populaire des réformes dépend grandement de l'histoire propre au pays, des héritages culturels, de la composition des différents groupes, du niveau de développement, du degré de participation et des libertés politiques. Les débats actuels sur la réforme du code de la famille en Algérie en sont une bonne illustration. Les islamistes s'opposent farouchement au projet gouvernemental, qui prévoit de subordonner la polygamie à l'autorisation d'un juge. Pour eux, les juges n'ont pas à s'immiscer dans « dans une affaire aussi intime » (*Le Monde*, 29 septembre 2004).

*Deuxièmement*, de mauvaises interprétations des textes religieux et l'enracinement des traditions empêchent tout progrès. La discrimination à l'encontre des femmes est généralement moins forte dans les pays chrétiens et bouddhistes que dans les pays animistes, hindouistes ou islamiques même s'il est dangereux de généraliser (voir figure 2).

Figure 2. **Niveaux de discrimination à l'encontre des femmes, par appartenance religieuse**



Les pays islamiques font l'objet d'une attention particulière, du fait des relations entre la loi islamique (la charia) et la condition féminine. L'islam est une religion qui régit la vie familiale, et les différents versets du Coran imposent, via un code, certaines règles concernant le statut des femmes. Un certain nombre de cas dans des pays comme le Soudan, le Nigeria (dans la partie nord) ou l'Arabie saoudite suggère que le Coran est à l'origine de la discrimination entre les sexes. Mais là n'est pas l'essentiel. En fait, certaines sourates sont souvent interprétées de façon à se conformer à des traditions préexistantes ou pour

être appropriées aux relations de pouvoir entre hommes et femmes. Ainsi en Arabie, l'adoption de ce code a marqué un certain progrès pour les femmes par rapport à la situation qui prévalait avant que l'islam ne devienne la religion dominante. A l'époque coloniale, les autorités étrangères respectaient les convictions des populations musulmanes et maintenaient la loi islamique par le biais du code du statut personnel.

*Troisièmement*, la résistance à de nouvelles réformes est non seulement liée aux croyances religieuses ou traditionnelles, mais aussi aux intérêts économiques. Dans toutes les sociétés où les femmes ont un statut inférieur à celui des hommes, cette inégalité procure aux hommes des avantages matériels qu'ils perdraient avec la réforme. Des enquêtes sur les dépenses des ménages montrent que, d'habitude, les dépenses des femmes profitent à l'ensemble de la famille (frais de scolarité ou soins de santé, par exemple) alors que les hommes, par contraste, ont souvent tendance à acheter des biens de consommation pour eux-mêmes. L'autonomisation des femmes modifie la répartition du bien-être entre les membres d'une famille en faveur de celui des enfants, aux dépens des intérêts des maris tels que ces derniers les perçoivent.

*Finalement*, en raison d'un manque d'efficacité dans l'application des lois existantes, les bonnes intentions se traduisent rarement en actions. Dans de nombreux pays, l'application effective de lois pourtant déjà publiées laissent fortement à désirer. Les raisons de ce problème concernent essentiellement l'attitude des autorités nationales et locales, l'opinion publique et la famille. Au Kenya, il semblerait, d'après certains cas, que les magistrats locaux n'appliquent pas la loi qui garantit aux femmes l'égalité de traitement en matière d'héritage. En Irak, la loi successorale de 1963 imposait de nouvelles priorités en matière d'héritage, mais son esprit s'est peu à peu perdu dans les interprétations rendues par les juges. Dans certains États de l'Inde, des femmes ont été assassinées parce que leur dot était jugée insuffisante, et la police a simplement fourni le certificat de décès sans autres investigations.

Le succès des réformes dépend grandement de la volonté des gouvernements à remettre en cause des traditions et des privilèges vieux de plusieurs siècles, ce qui nécessite une approche globale, cohérente et séquentielle. La situation des femmes ne s'améliorera pas tant que l'attention restera portée uniquement sur leur éducation, les soins de santé et les facteurs de production (terre, crédit, technologies et information).

Les réformes au niveau national et au niveau des communautés doivent intégrer à la fois la mise en application des structures légales et leurs modifications. Elles devraient inclure des incitations pour les alliés potentiels du changement, respecter une approche séquentielle réalisable et accorder une compensation aux hommes. Encourager l'ouverture culturelle, en ayant recours à la presse, à la radio, à l'Internet, aux télévisions

étrangères, à l'enseignement des langues étrangères, à l'organisation d'échanges avec des écoles à l'étranger, à des migrations temporaires pour des emplois rémunérés et à l'accueil de touristes, pourrait contribuer à améliorer la situation. Le contexte socioéconomique est extrêmement important, et des approches spécifiques seront sans doute nécessaires, adaptées aux de zones urbaines ou rurales.

## Réussir les réformes : le rôle des bailleurs de fonds

√ Les bailleurs de fonds doivent adapter leurs stratégies aux niveaux de développement

Dans les pays pauvres où la majorité de la population vit dans les zones rurales et dépend essentiellement de l'agriculture, le fort analphabétisme féminin, les très lourdes tâches ménagères qui incombent aux femmes et les importants coûts de transaction pour la communication et les échanges s'opposent à toute amélioration de l'égalité des sexes. Il est essentiel, pour remédier à ces problèmes, de promouvoir les investissements ciblés dans les infrastructures, les innovations et technologies à même d'économiser du temps et de la main-d'oeuvre, et dans les technologies de l'information et des communications. Les partenariats publics/privés peuvent s'avérer être un instrument très précieux à cette fin.

√ Dès le départ, les interventions devraient être conçues pour gérer une résistance éventuelle des hommes.

Dans les pays à revenu moyen inférieur et à revenu intermédiaire, la plupart des programmes sexospécifiques ne s'intéressent qu'aux femmes, ignorant l'influence cruciale des hommes sur les résultats de ces interventions. Le personnel recruté pour l'occasion devrait posséder les connaissances et la formation spécifiques en rapport avec ces questions exceptionnellement sensibles et devrait présenter un profil culturel similaire à celui du terrain. Les bailleurs de fonds peuvent aussi apporter leur soutien à la réforme des institutions légales discriminatoires à l'encontre des femmes, tandis que l'introduction de systèmes de contrôle pourrait contribuer à vérifier que de tels changements ne sont pas uniquement théoriques mais qu'ils sont aussi appliqués.

√ Les bailleurs de fonds devraient contribuer au changement des attitudes sociales vis-à-vis des femmes.

Les campagnes de sensibilisation de l'opinion publique sont indispensables à l'évolution des mentalités et des opinions. La création ou la subvention de médias libres et ouverts peuvent fournir une aide efficace aux femmes pour la sauvegarde de leurs intérêts et permettre de diffuser plus d'informations sur les conditions de vie des femmes dans d'autres sociétés. Une autre approche, l'« information populaire », consiste à organiser des spectacles de rues

ou des campagnes autour de thèmes favorables aux femmes, avec la participation de médias et personnalités grand public. Les bailleurs de fonds peuvent subventionner les associations féminines et assurer une formation gratuite aux femmes qui en sont responsables. Ils peuvent financer des cours d'alphabétisation pour les femmes illettrées et des micro-crédits pour les femmes. Des échanges culturels encouragent aussi l'égalité des sexes si les organisations internationales adoptent des stratégies cohérentes, prudentes et globales. Les bailleurs de fonds pourraient introduire une discrimination positive dans les universités occidentales en faveur de plus d'étudiantes originaires de pays en développement.

La cohérence des politiques dans et entre les pays de l'OCDE a elle aussi son importance. Leurs politiques commerciales, d'investissement, de migration et de coopération au développement entretiennent différents liens avec la condition des femmes dans les pays en développement. La réalisation du troisième Objectif du Millénaire – l'autonomisation des femmes – ne dépendra pas uniquement des politiques d'aide conçues pour traiter les problèmes abordés ici, elle sera également influencée par d'autres politiques. Les pays de l'OCDE peuvent, par exemple, promouvoir les investissements dans l'industrie

manufacturière et ouvrir leurs marchés en particulier à des produits à fort contenu de travail féminin. Cela permettrait d'augmenter à la fois les recettes d'exportation et la demande de main-d'œuvre féminine dans les pays en développement. Des travaux récents ont montré que les conditions de travail des femmes dans les secteurs exportateurs sont souvent bien meilleures que dans l'agriculture ou la production destinée au marché intérieur. L'augmentation des investissements directs étrangers pourrait aussi contribuer directement à promouvoir l'égalité des sexes. Les entreprises multinationales respectent généralement des règles de gouvernance qui ne sont pas discriminatoires à l'encontre des femmes et qui permettent à celles-ci d'occuper des postes plus élevés ainsi que d'encadrer des hommes.

Les dynamiques de changement doivent jaillir des pays eux-mêmes; les actions des bailleurs de fonds doivent rester circonspectes. Pour mener à bien une tâche aussi diverse et complexe, les bailleurs de fonds doivent être bien informés des attitudes, des pratiques sociales, des histoires, des affiliations religieuses et des cultures des populations locales. De grands changements sont en cours; il s'agit maintenant de déceler les meilleurs moyens pour les soutenir.

## Bibliographie sélective

- JÜTTING, J. et C. MORRISSON (2005), *Renforcer le rôle économique des femmes dans les pays en développement : pour le changement des institutions sociales*, Cahier de politique économique N° 27, Centre de développement de l'OCDE, Paris.
- KABEER, N. et S. MAHMUD (2004), "Globalization, Gender and Poverty: Bangladesh Women Workers in Export and Local Markets", *Journal of International Development*, 16, pp. 93-109.
- MARCHAND, M.H. et J. L. PARPART (eds.) (1995), *Feminism, Postmodernism and Development*, Routledge, London.
- MILES, R. (2002), "Employment and Unemployment in Jordan: The Importance of the Gender System", *World Development*, 30 (3), pp. 413-427.
- MORRISSON, C. et S. FRIEDRICH (2004), "Les conditions des femmes en Inde, Kenya, Soudan et Tunisie", *Document de travail No. 235*, Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
- MORRISSON, C. et J. JÜTTING (2005), "Women's Discrimination in Developing Countries: A New Data Set for Better Policies", *World Development*, 33 (7), pp. 1065-1081.
- PARPART, J.L. (1993), "Who Is the Other? A Postmodern Feminist Critique of Women and Development Theory and Practice", *Development and Change*, 24 (3), pp. 439-464.
- UNDP (2005), *Report of the UN Task Force on Education and Gender Equality*, United Nations, New York.
- WORLD BANK (2001), *Engendering Development: Through Gender Equality in Rights, Resources and Voice*, World Bank, Washington, D.C.

## Repères du Centre de développement de l'OCDE

- n° 14 *La privatisation : un défi pour l'Afrique subsaharienne* par Lucia Wegner
- n° 13 *Les OMD, le contribuable et l'efficacité de l'aide* par Ida Mc Donnell et Henri-Bernard Solignac Lecomte
- n° 12 *Le système international d'aide : une question de perspective* par Felix Zimmermann
- n°11 *L'assurance maladie privée dans les pays en développement – une solution pour les pauvres ?* par Denis Drechsler et Johannes Jütting
- n°10 *La dynamique humaine de l'aide* par Malcolm MacLachlan et Stuart C. Carr
- n°9 *Capacités d'adaptation et développement à effet d'intégration* par Ulrich Hiemenz
- n°8 *Énergie et pauvreté en Afrique* par Céline Kauffmann
- n°7 *Le financement des PME en Afrique* par Céline Kauffmann
- n°6 *L'économie africaine en 2004 : des perspectives prometteuses ?* par Nicolas Pinaud et Lucia Wegner
- n°5 *Décentralisation et réduction de la pauvreté* par Johannes Jütting, Elena Corsi et Albrecht Stockmayer
- n°4 *Cohérence des politiques des pays OCDE : la preuve par l'Asie de l'Est* par Kiichiro Fukasaku et Alexandra Trzeciak-Duval
- n°3 *La gouvernance d'entreprise : un défi pour le développement* par Charles Oman et Daniel Blume
- n°2 *Mobiliser l'opinion publique contre la pauvreté* par Jude Fransman et Henri-Bernard Solignac Lecomte
- n°1 *Vers un Accord de libre-échange en Asie de l'Est* par Shujiro Urata

Pour consulter les *Repères* du Centre de développement

[www.oecd.org/dev/reperes](http://www.oecd.org/dev/reperes)

les *Cahiers de politique économique*

[www.oecd.org/dev/cahiers](http://www.oecd.org/dev/cahiers)

ou les nouveaux *Documents de travail*

[www.oecd.org/dev/dt](http://www.oecd.org/dev/dt)



Les lecteurs sont invités à citer ou reproduire les informations des *Repères* du Centre de développement de l'OCDE dans leurs propres publications. En échange, le Centre demande les remerciements de rigueur ainsi qu'un exemplaire de la publication. Le texte intégral des *Repères* et d'autres informations sur le Centre de développement et ses travaux sont disponibles sur : [www.oecd.org/dev](http://www.oecd.org/dev)

Centre de développement de l'OCDE  
2, rue André-Pascal,  
75775 Paris Cedex 16, France  
Tél : 33 (0)1 45.24.82.00  
Fax : 33 (0)1 44.30.61.49  
mél : [cendev.contact@oecd.org](mailto:cendev.contact@oecd.org)